

Élection au Conseil national de la recherche

Dans le cadre de l'élection d'un nouveau membre au Conseil national de la recherche au sein de la division Mathématiques, sciences naturelles et de l'ingénieur, le Fonds national suisse (FNS) met au concours un mandat qui porte principalement sur le thème suivant :

Physique théorique

Le candidat ou la candidate recherché-e doit avoir à son acquis plusieurs années d'activité de recherche d'excellente qualité dans les domaines centraux et modernes de la physique théorique. De vastes connaissances ainsi qu'un intérêt pour les domaines apparentés sont souhaités.

Tant les compétences scientifiques que la composition du Conseil national de la recherche sont prises en compte pour l'attribution du mandat. Les différentes parties du pays et les diverses hautes écoles et communautés linguistiques doivent être représentées de manière équitable au sein du Conseil national de la recherche. Les candidat-e-s intéressé-e-s ont au moins une connaissance passive du français, de l'allemand et de l'anglais, disposent de suffisamment de temps pour leur charge et connaissent très bien le paysage de la recherche, à l'échelle nationale et internationale. Les rectrices, recteurs ou président-e-s des hautes écoles suisses, de même que les directrices et directeurs des institutions suisses de recherche ne sont pas éligibles au Conseil national de la recherche. Les conditions d'éligibilité et les critères applicables à l'élection sont réglés en détail dans le règlement d'élection au Conseil national de la recherche :

http://www.snf.ch/SiteCollectionDocuments/inf_wahlreglement_fr_f.pdf.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur candidature – comprenant une lettre de motivation, un *curriculum vitae* de deux pages et une présentation de deux pages sur leurs prestations scientifiques les plus importantes et leur thème de recherche principal – accompagnée du formulaire dûment rempli d'ici au **déla**i de **soumission** fixé au **16 août 2021** à l'adresse électronique ci-dessous. Les candidates et candidats présélectionnés seront invités à **un entretien le 21 septembre 2021**. **L'élection** a lieu le **8 décembre 2020 (séance du COCF)**. Début du mandat : 1er octobre 2022 ; l'élection a lieu pour le reste de la période administrative 2020-2023. Pour les élections concernant la période administrative débutant en 2023, ce sont les bases juridiques en vigueur à ce moment-là qui s'appliquent.

En règle générale, les personnes candidates soumettent elles-mêmes leur dossier. Toutefois, des organisations et des institutions scientifiques ayant leur siège en Suisse peuvent aussi nommer des candidat-e-s. Leur lettre de recommandation doit alors contenir une mention écrite de la personne désignée confirmant qu'elle acceptera une éventuelle élection, et cette personne doit adresser personnellement son dossier de candidature par écrit au FNS aux fins de la procédure. Les nominations émanant d'une institution ou d'une organisation scientifique n'excluent en aucun cas que d'autres personnes de cette institution ou organisation se portent personnellement candidates. Le FNS tient à ce qu'un grand nombre de candidat-e-s très qualifié-e-s se présentent.

Le FNS aspire à une représentation équilibrée des femmes et des hommes au Conseil national de la recherche.

Contact : Pascal Fischer, responsable a. i. de la division II, Wildhainweg 3, 3001 Berne
tél. 031 308 23 64, pascal.fischer@snf.ch